

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : W104/2016 (corr. M. D. Waterkeyn)
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2533/s.586
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 57 / rue du Grand Cerf, 26.
Changement d'affectation du 1^{er} étage de logement en commerce (régularisation partielle).
Demande de permis d'urbanisme – avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 31 mars 2016, sous référence, reçue le 31 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20 avril 2016.

La demande concerne une maison à double corps de belle facture néoclassique. Le bien figure à l'inventaire du patrimoine du Pentagone de Bruxelles. Il est également compris dans la zone de protection de l'ensemble classé du Palais d'Egmont.

La demande vise le changement d'affectation des lieux, comprenant initialement deux commerces au rez-de-chaussée et un logement sur les trois étages supérieurs en une nouvelle affectation de deux commerces au rez-de-chaussée plus un commerce au premier étage et un seul logement sur les deux autres niveaux (dont un seul aménagé). Aucune intervention n'est projetée en façade avant ni en toiture.

Le dossier ne documente pas l'intérieur du bien mais d'après les plans, quelques aménagements seraient envisagés aux étages (déjà réalisés ?).

A l'examen du dossier, il apparaît que la demande constitue un enjeu sur le plan urbanistique plutôt que patrimonial. Néanmoins, à toutes fins utiles, la CRMS encourage le demandeur à conserver et tirer parti des éléments qui présenteraient encore un intérêt sur le plan patrimonial.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

St. DE BORGER
Vice-Président

C.c. : D.M.S. : Mme Valcke ; D.U. : Mme Annegarn ; M. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Van Ro (par mail).